

Plan Local d'Urbanisme

Crozes Hermitage

Version PPA éditée le 16/01/2019

Table des matières

1. Réseau d'eau potable.....3

1.1. Ressources.....	3
1.2. Distribution.....	3
1.3. Consommation.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4. Qualité.....	Erreur ! Signet non défini.

2. Assainissement des eaux usées.....3

2.1. Réseau d'assainissement	3
2.2. Etat et performances du système d'assainissement ..	Erreur ! Signet non défini.
2.3. Réseau d'eaux pluviales	Erreur ! Signet non défini.

3. Déchets.....4

3.1. Système d'élimination des déchets	4
3.2. Ramassage	4

Tables des tableaux Erreur ! Signet non défini.

1. Réseau d'eau potable

1.1. Ressources

Aucun ouvrage de prélèvement souterrain connu de l'Agence de l'eau n'est recensé sur la commune. Les prélèvements se font à partir de la commune de Erôme et celle de Marsaz.

Aucun ouvrage de prélèvement superficiel connu de l'Agence de l'eau n'est recensé sur la commune.

1.2. Distribution

D'après services.eaufrance.fr l'approvisionnement en eau potable de la commune de Crozes-Hermitage est assuré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaune. Deux réseaux sont identifiés :

- S VEAUNE LES BLACHES
- S VEAUNE MOUCHET HS

2. Assainissement des eaux usées

2.1. Réseau d'assainissement

Le Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de Gervans, Crozes-Hermitage et Larnage (SIAGCL), gère en régie, les missions relatives au transport et à la dépollution des eaux usées. La Communauté de communes Hermitage-Tournonais, gère en affermage les missions de collecte, de transport et de dépollution des eaux usées domestiques.

La commune de Crozes-Hermitage, gère aussi en régie la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées.

La commune de Crozes-Hermitage, possède deux types d'assainissement :

- Collectif, géré par le SIAGCL,
- Non collectif, géré par la communauté de communes Hermitage-Tournonais.

La station d'épuration n'est pas implantée sur le territoire communal, mais sur la commune de Gervans située à 3 km. Cette station « Gervans-Intercommunale » a une capacité nominale de 3700 équivalent habitant (EH) pour un débit de référence de 460 m³/j. En 2015, la station a accueilli une charge maximale en entrée de 2267 EH.

3. Déchets

3.1. Système d'élimination des déchets

Crozes Hermitage fait partie de la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais qui possède la compétence déchets. La gestion des déchets assurée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM) qui gère :

- Le ramassage des ordures ménagères (OM), la collecte en bacs individuels ou collectifs,
- La collecte des produits recyclables (carton, verre...)
- La réception des encombrants (déchetterie située à Mercurol).

La Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD) s'occupe quant à lui du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le déchetterie la plus proche de la commune est celle de Mercurol.

3.2. Ramassage

Les déchets sont collectés via des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les différents conteneurs d'apport volontaire sont les suivants

- Ordures ménagères
- Papiers et cartons
- Plastique et métaux
- Verre



Siège social: 12C rue Victor Hugo, 80440 BOVES
mail: contact@sinaiade.fr
Tél: 07.68.61.69.99

SIRET: 832 339 360 00014
APE: 7022Z

SARL au capital social de 1000 euros